

Déchets encombrants/déchets de bois (intérieur)

Les meubles et objets volumineux ou lourds de votre ménage sont des déchets encombrants. Vous pouvez apporter ce bois ainsi que le vieux bois de l'intérieur à la déchetterie municipale. Là, jusqu'à quatre mètres cubes par foyer et par semestre sont acceptés gratuitement. Vous pouvez également demander que les articles soient récupérés à votre domicile (sur www.dresden.de/abfallformulare ou via le formulaire de commande). Le service est disponible jusqu'à quatre mètres cubes par foyer et par semestre et est payant. Pour les détenteurs du Dresden Pass, la collecte par foyer est gratuite une fois par an.

Appareils électriques anciens

Vous pouvez remettre gratuitement vos vieux appareils électriques aux déchetteries communales. Les gros appareils électroménagers, c'est-à-dire dont un bord mesure au moins 50 centimètres de long, peuvent être récupérés à domicile une fois par foyer tous les six mois (demande sur Internet à l'adresse www.dresden.de/abfallformulare ou via le bon de commande). Veuillez noter que ce service entraîne des frais pour chaque gros déchet d'équipement électrique. Cependant, vous pouvez donner gratuitement de petits appareils électriques anciens.

Polluants

Les substances nocives contiennent des substances dangereuses pour l'environnement ou la santé et portent donc un symbole de danger sur leur emballage. Il s'agit par exemple des produits de nettoyage, des désinfectants et des pesticides, des dissolvants pour vernis à ongles, des thermomètres à mercure, des bombes aérosols à moitié vides, des peintures liquides, des piles, des accumulateurs ainsi que des huiles de moteur et de cuisson. Vous pouvez déposer jusqu'à 25 litres dans les déchetteries communales (sauf Leuben et Loschwitz). Vous pouvez également apporter ces déchets au mobile des polluants qui traverse Dresde au printemps et en automne (dates et lieux sur www.dresden.de/schadstoffmobil). Le dépôt est gratuit.

Déchets verts

Les déchets issus de la tonte du gazon, de la taille des arbres et des haies, les mauvaises herbes, les vieilles plantes, les feuilles, les petites quantités de terre et les sapins de Noël sont des déchets verts. Vous pouvez les apporter aux déchetteries municipales et aux points de collecte situés en périphérie de la ville. Il y a des frais pour le dépôt. Vous pouvez remettre votre sapin de Noël gratuitement de fin décembre à fin janvier. Vous pouvez également l'apporter aux points de collecte qui seront installés dans la ville après Noël.

Informations et conseils

- Téléphone information déchets :
+49(03 51) 4 88 96 33 (lun-ven 8h-12h, mar/jeu 13h-17h)
- E-mail : abfallberatung@dresden.de
- www.dresden.de/abfall

Mentions légales

Editeur
Dresde - capitale du land

Office de la verdure urbaine et de la gestion des déchets
Service de gestion des déchets/nettoyage municipal
Téléphone +49(03 51) 4 88 96 33
E-mail abfallberatung@dresden.de

Bureau de Presse, des Relations publiques et du Protocole
Téléphone +49(03 51) 4 88 23 90
E-mail presse@dresden.de

Case postale 12 00 20

D-01001 Dresde

www.dresden.de

facebook.com/stadt.dresden

instagram.com/landeshauptstadt_dresden

Appel administratif centralisé 115 – Nous aimons les questions

Mars 2024

Les documents électroniques comportant une signature électronique qualifiée peuvent être déposés par le biais d'un formulaire. Il existe également la possibilité de crypter les e-mails à destination de la capitale du land Dresde à l'aide d'un certificat S/MIME ou d'envoyer des e-mails sécurisés avec DE-Mail. De plus amples informations à ce sujet sont disponibles sur www.dresden.de/kontakt.

Ce matériel d'information fait partie des activités de relations publiques de la capitale du land Dresden. Il ne doit pas servir à des fins de propagande électorale. Cependant, les partis peuvent l'utiliser afin d'informer leurs membres.

Tri et élimination des déchets

[ar](#) [bg](#) [cs](#) [de](#) [en](#) [es](#) [fa](#) [fr](#) [kat](#) [kur](#) [pl](#) [ps](#) [ro](#) [rom](#) [ru](#) [sk](#) [ti](#) [tr](#) [uk](#) [vi](#) [zh](#)

Tri et élimination des déchets

Le tri des déchets permet de recycler ou d'éliminer correctement les ordures, tout en préservant les ressources et l'environnement. Plusieurs possibilités s'offrent à vous.

Conteneur à déchets

Il est plus rentable de jeter les déchets séparément dans différentes poubelles que de simplement utiliser la poubelle résiduelle. Les conteneurs à déchets suivants sont disponibles à votre domicile :

- Bac bleu : pour papier et carton
- Bac organique : pour les déchets organiques et verts
- Bac/sac jaune : pour les déchets d'emballages légers
- Bac à déchets résiduels : pour les déchets résiduels

Conteneurs de recyclage

Il existe de nombreux sites proposant des conteneurs de recyclage dans la ville. Vous pouvez y mettre des emballages en verre vides ainsi que du papier et du carton dans environ la moitié d'entre eux. Veuillez noter qu'en raison du bruit, les lancers de verre ne sont possibles qu'à certaines heures.

Centres de recyclage municipaux

Dans les déchetteries municipales, vous pouvez rapporter les déchets qui ne vont pas dans les poubel-



Dresden.
Dresde

les et les conteneurs de recyclage. Vous trouverez leurs adresses et horaires d'ouverture ainsi que des informations sur ce qu'ils acceptent exactement sur le site www.dresden.de/wertstoffhof.

Vous pouvez déposer gratuitement :

- jusqu'à quatre mètres cubes de déchets encombrants et de déchets de bois (provenant de l'intérieur) par foyer et par semestre
- jusqu'à 25 litres de polluants, bidons de mousse de montage PUR (pas à Leuben, Loschwitz)
- batteries/piles
- déchets d'appareils électriques, lampes LED/à économie d'énergie, tubes fluorescents
- débris domestiques (pas de ferraille de véhicules)
- objets en plastique
- CD/DVD, cassettes vidéo
- papier, carton, emballages en verre
- vêtements et chaussures usés
- cartouches d'imprimante/cartouches de toner vides
- feuillage des arbres de rue et des châtaigniers infestés de mineuses
- sapins de Noël de fin décembre à fin janvier

Vous pouvez déposer moyennant des frais :

- déchets verts
- pneus de véhicules usagés avec/sans jantes
- déchets minéraux de construction jusqu'à dix litres à Leuben et Plauen et jusqu'à 500 litres à Friedrichstadt et Reick
- extincteurs
- classeurs jusqu'à 20 pièces par foyer (pas à Leuben, Loschwitz, Plauen)

Que peut-on mettre dans quelle poubelle ?



Poubelle à déchets résiduels

- Articles d'hygiène : couches, coton-tiges, protège-slips, tampons, mouchoirs en papier/lingettes humides, papier toilette humide
- Balayures, sacs d'aspirateur, cendres froides, mégots de cigarettes
- Médicaments
- N'importe quelle litière pour chat, excréments de chien en sacs, excréments de petits animaux dans une litière minérale
- Produits en verre, porcelaine, céramique, cristal/miroir/verre à vitre (petites quantités)
- Os, arêtes, viande crue
- Papiers peints et moquettes
- Résidus de peinture/vernis séchés
- Textiles et chaussures endommagés, articles en cuir/maroquinerie
- Roues de petits vélos



Poubelle à déchets organiques

- Restes de nourriture et déchets alimentaires de la cuisine
- Aliments stockés ou avariés (non emballés)
- Marc de café, thé (avec filtre/sachet en papier)
- Déchets verts de la maison et du jardin : fleurs fanées, plantes en pot, petites quantités de terreau, feuilles, herbe de tonte de la pelouse, branches déchiquetées
- Déjections de petits animaux dans les litières végétales : sciure et foin
- De petites quantités de graisses/huiles de cuisson absorbées dans du papier absorbant



Poubelle/sac jaune

- Emballages plastiques vides : flacons de shampoing/détergent, pots de yaourt/moutarde, seaux de peinture, sacs en plastique, palettes de plantes, tubes, pots de crème
- Emballages métalliques vides : canettes alimentaires/peinture/aérosol, capsules de bouteilles, plateaux/feuilles/couvercles en aluminium
- Emballages vides fabriqués à partir de matériaux interconnectés : briques de boissons, sachets de soupe, emballages sous vide de café, emballages de comprimés
- Matériaux d'emballage : moultures et copeaux de polystyrène, papier bulle



Poubelle bleue

- Journaux, magazines, brochures, livres
- Papier à lettre/coloriage/copie
- Papier froissé/d'emballage / cadeau
- Boîtes et cartons déchiquetés



Vieux papiers

- Journaux, magazines, brochures, livres
- Papier à lettre/coloriage/copie
- Papier froissé/d'emballage / cadeau
- Boîtes et cartons déchiquetés



Emballages en verre

- Emballages de bouteilles en verre vides : boissons, huiles, vinaigres, sauces, parfums
- Emballages de bocaux de conserve vides pour fruits, légumes, confitures, pâtes à tartiner, moutarde, bouillon

Trucs et astuces :

Il existe des conteneurs pour les emballages en verre vert, brun et blanc. Les autres couleurs vont dans le conteneur à verre vert.

Veuillez noter les horaires d'utilisation : du lundi au samedi de 7h à 20h.

Les verres d'emballage trop volumineux, ainsi que les produits en verre et en céramique, vont dans la poubelle résiduelle.

N'en font pas partie : X

- Déchets d'appareils électriques, lampes LED/à économie d'énergie, tubes fluorescents
- Polluants, piles/batteries
- Déchets volumineux/vieux bois (espace intérieur)
- Débris domestiques

N'en font pas partie : X

- Sacs/emballages de déchets en plastique, bioplastiques compostables
- Mouchoirs, couches
- Os, arêtes, viande crue
- N'importe quelle litière pour chat

N'en font pas partie : X

- Produits en plastique/métal : bols, contenants alimentaires, arrosoirs, pots de fleurs, couverts, passoires
- Bombes aérosols non vidées, bombes de mousse de montage PUR
- Vieux papiers, verre d'emballage

N'en font pas partie : X

- Vieux papiers gras ou couchés : papier cuisson/sandwich, boîtes à pizza
- Briques de boissons, sachets de soupe
- Mouchoirs en papier/torches de cuisine
- Photos, affiches, papier peint

N'en font pas partie : X

- Vieux papiers gras ou couchés : papier cuisson/sandwich, boîtes à pizza
- Briques de boissons, sachets de soupe
- Mouchoirs en papier/torches de cuisine
- Photos, affiches, papier peint

N'en font pas partie : X

- Produits en verre : théières, verres à boire, vases
- Porcelaine, céramique, faïence
- Cristal/miroir/verre à vitre
- Ampoules à incandescence, lampes LED/à économie d'énergie, tubes fluorescents

Que peut-on mettre dans quel conteneur de matières recyclables ?

